

RÈGLEMENT OFFICIEL ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE « L'OFFRE DE TOURS GRATUITS DU CASINO » DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ATLANTIQUE

« L'OFFRE DE TOURS GRATUITS DU CASINO » est commanditée par la Société des loteries de l'Atlantique (SLA) et donne à certains joueurs d'alc.ca la possibilité de réclamer 5 \$ de tours gratuits à **Bonus 7s Wild**.

Remarque : Les jeux sur Casino ne sont pas offerts à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont admissibles.

PÉRIODE DE L'OFFRE

« L'OFFRE DE TOURS GRATUITS DU CASINO » est valide et restera disponible du 18 mars 2025 à 16 h 0 min 0 s au 24 mars 2025 à 23 h 59 min 59 s (heure de l'Atlantique) uniquement (« période de l'offre »).

COMMENT PARTICIPER

Pendant la période de l'offre, les joueurs admissibles peuvent réclamer leurs tours gratuits en cherchant Bonus 7s Wild sur alc.ca ou dans l'application et en cliquant sur « Jouer maintenant ». L'offre choisie s'affichera dans le jeu.

Les joueurs peuvent choisir parmi une (et seulement une) des trois options ci-dessous et obtenir 5 \$ de tours gratuits sur la machine à sous en ligne Bonus 7s Wild :

- 20 tours gratuits avec une mise de 0,25 \$
- 10 tours gratuits avec une mise de 0,50 \$
- 5 tours gratuits avec une mise de 1,00 \$

Tous les tours gratuits non utilisés expireront après la période de l'offre, le 24 mars 2025 à 23 h 59 min 59 s heure de l'Atlantique.

Les tours gratuits ne peuvent être utilisés que pour les achats de Bonus 7s Wild sur alc.ca. Ils ne sont pas échangeables contre de l'argent ou l'équivalent au comptant (ils ne peuvent pas être encaissés sur le compte d'un joueur). Cette promotion et les tours gratuits ne sont pas transférables.

La promotion est disponible uniquement pour certains joueurs d'alc.ca qui résident en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. *Non disponible à l'Île-du-Prince-Édouard

Les tours gratuits sont perdus si le compte d'un joueur sur alc.ca est suspendu, désactivé, bloqué ou fermé, ou si un joueur choisit l'option d'autoexclusion.

JEU ADMISSIBLE

Bonus 7s Wild

**Les jeux sur Casino ne sont pas offerts à l'Île-du-Prince-Édouard.*

ADMISSIBILITÉ

Cette offre s'adresse aux joueurs qui ont été invités à participer par la SLA, qui résident au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Nouvelle-Écosse** et qui sont âgés de dix-neuf (19) ans ou plus.

Remarque: Les tours gratuits sont perdus si le compte d'un joueur sur alc.ca est suspendu, désactivé, bloqué ou fermé, ou si un joueur choisit l'option d'autoexclusion.

***Remarque : Les jeux sur Casino ne sont pas offerts à l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ne sont admissibles.*

CONFIDENTIALITÉ

La SLA s'engage à respecter votre droit au respect de la vie privée. Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité : www.alc.ca.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. En prenant part à cette promotion, les participants acceptent de dégager la SLA, les détaillants de la SLA (collectivement « les parties dégagées ») ainsi que les actionnaires, les administrateurs, les dirigeants, les employés et les mandataires des parties dégagées de toute réclamation, perte, dépense ou autre obligation résultant de leur participation à cette promotion ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation de tout lot attribué dans le cadre de cette promotion.
2. Les décisions de la SLA relativement à cette promotion sont définitives pour toutes les questions de fait, d'interprétation, d'admissibilité et de procédure.
3. La SLA se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de substituer une offre de valeur et de nature équivalentes à une offre qui est indisponible pour des raisons échappant à sa volonté. Les lots non réclamés ne seront pas attribués.
4. Sauf mention contraire dans les présentes conditions générales, les participants doivent accepter l'offre telle quelle.
5. Si la SLA estime, à sa discrétion exclusive, pour quelque raison que ce soit, que la promotion ne peut être tenue comme prévu à l'origine, ou si quelque facteur que ce soit porte atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou à la conduite en bonne et due forme de la promotion, y compris un virus ou un bogue informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou une autre cause indépendante de sa volonté, elle se réserve le droit d'annuler, de modifier, de reporter ou de suspendre la promotion, ou d'y mettre fin, ce qui comprend l'annulation de toute méthode de participation. La SLA se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement officiel de la promotion n'ayant pas d'incidence importante sur les conditions générales de la promotion. Elle se réserve également le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible une personne qui aurait modifié frauduleusement

le processus de participation ou le fonctionnement de la promotion ou qui aurait contrevenu au règlement officiel ou qui perturberait de toute autre manière le concours.

6. La présente promotion est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. En participant à cette promotion, chaque participant consent à ce que la SLA recueille, utilise et distribue ses renseignements personnels (des renseignements qui l'identifient, comme son numéro de téléphone à domicile, son âge et son adresse à domicile) pour la mise en œuvre, l'administration et l'exécution de la présente promotion. La SLA ne vendra pas ou ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, sauf pour l'administration de la promotion. Elle s'engage également à assurer la protection des renseignements personnels de ses joueurs en prenant toutes les précautions nécessaires. Dans tous les cas, les renseignements sont conservés dans des installations sécurisées et protégées contre tout accès non autorisé. La SLA n'utilisera et ne divulguera les renseignements d'un joueur que pour les raisons pour lesquelles ils ont été recueillis, sauf si la loi l'exige, et ne conservera ces renseignements que le temps nécessaire pour réaliser ces objectifs, après quoi ils seront détruits de façon sécuritaire.
7. La SLA n'est pas tenue de commencer, de poursuivre ou de mener à terme « L'OFFRE DE TOURS GRATUITS DU CASINO » en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. La SLA peut, à sa discrétion exclusive, modifier cette promotion si elle le juge nécessaire.
8. Les présentes conditions générales régissent la promotion et doivent être respectées. En cas de divergence entre ces conditions générales et tout autre document, ces conditions générales l'emportent sur l'ensemble des éléments incompatibles.
9. La SLA se réserve le droit d'annuler cette promotion, en tout ou en partie, ou de le reporter pour quelque raison que ce soit et sans préavis, y compris en cas de force majeure.